

Département
ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement
FOUGÈRES-VITRÉ
Canton
VITRÉ

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	14
Votants :	18

Date de convocation
10/10/2025

Commune d'ERBRÉE

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2025

Le **quinze octobre deux mil vingt-cinq**, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erbrée, s'est réuni en séance ordinaire **à la mairie**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, MANCEAU Martine, CORNÉE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FAUCHEUX Freddy, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, RENOU Laëtitia, PAQUET Sakina.

Absent(e)s excusé(e)s : ABDELSALAM Koï (donne pouvoir à CORNEE Alain), PAYELLE Dagmar (donne pouvoir à MANCEAU Martine), MARTINNE Anne-Laure (donne pouvoir à COLINET Samuel), DUBOIS Mickaël (donne pouvoir à JOUAULT Pascal), FUZIER Alexandre.

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : BOTREAU Yves-Laurent.

ORDRE du JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 11/09/2025

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

Projet Espace Santé : choix du maître d'œuvre

Requalification et sécurisation du bourg : demande de financement/Département

Bâtiment de la bibliothèque et salle des associations : demande de financement/Département

Voie verte : demande de financement/Vitré Communauté

Plan local d'urbanisme : poursuite des procédures par Vitré Communauté

Proposition de cession d'un ancien chemin à la Huperie

Avis sur demande d'autorisation environnementale Société Laitière de Vitré

Participation complémentaire santé agents

Questions diverses

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

- Devis PIGEON Carrières : fourniture et livraison gravillons pour le cimetière d'un montant de 553,27 € TTC
- Devis SPORTS CENTER : entrées le 21/10/2025 pour l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) d'un montant de 182,00 € TTC
- Devis Cinéma Aurore : entrées le 28/10/2025 pour l'ALSH d'un montant de 120,00 € TTC
- Devis MORVAN FOUILLET : impression calendrier communal 2025 en 820 exemplaires d'un montant de 3 249,40 € TTC
- Contrat CONVIVIO : fourniture et livraison repas pour l'ALSH
- Devis VERVER : fourniture et livraison fleurissement d'un montant de 1 469,30 € TTC

- Devis VS Création : aménagement placard sur mesure à la salle des fêtes d'un montant de 1 737,04 € TTC
- Devis NILFISK : remplacement des deux batteries de l'autolaveuse de la salle des sports d'un montant de 1 434,60 € TTC
- Devis NILFISK : fournitures pour autolaveuses de la salle des fêtes et salle des sports d'un montant de 670,32 € TTC
- Devis VERALIA : réparation sécateur à batterie d'un montant de 131,12 € TTC
- Devis DISTRILEC : fournitures filtres pour CTA (centrale traitement d'air) Espace Multifonctions René Blandeau d'un montant de 610,13 € TTC.

Le Conseil Municipal prend note de ces décisions.

Freddy FAUCHEUX est présent à 20h30.

Projet Espace Santé : choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité a été réalisée pour le projet Espace Santé dans le bâtiment de l'ancienne pharmacie. Début juin 2025, un dossier de consultation de maîtrise d'œuvre a été mis en ligne via la plateforme de dématérialisation Mégalis Bretagne.

Au 1^{er}/07/2025, date limite de remise des offres, 3 plis électroniques ont été réceptionnés sur la plateforme :

- VINCENT LE FAUCHEUR Rennes = 44 880 € HT
- CRESTO INGENIERIE La Mézière = 35 760 € HT
- SCP GESLAND et HAMELOT Argentré-du-Plessis = 45 120 € HT.

Les 3 cabinets ont été auditionnés le 1^{er}/09/2025. Suite à la présentation de l'analyse des offres après auditions, la commission d'attribution des offres propose de retenir le cabinet VINCENT LE FAUCHEUR pour un montant de 44 880 € HT, soit 53 856 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 18 voix de retenir le cabinet VINCENT LE FAUCHEUR,
- **Autorise** le Maire à signer le marché correspondant.

Requalification et sécurisation du bourg : demande de financement/Département

Monsieur le Maire expose que les travaux de requalification et de sécurisation de plusieurs secteurs du bourg sont éligibles à une aide du Conseil Départemental au titre du programme Ambitions Communes 2025.

Il précise que l'aide est plafonnée à 75 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Sollicite** par 18 voix pour cette opération l'aide Conseil Départemental au titre du programme Ambitions Communes 2025,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires et notamment à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voie verte : demande de financement/Vitré Communauté

Monsieur le Maire expose que les travaux de création de la voie verte sont éligibles au Fonds de concours du Schéma cyclable de Vitré Communauté.

Il rappelle que le reste à charge pour la commune d'Erbrée sera égal à 20 % du coût de l'opération (hors acquisition du foncier).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Sollicite** par 18 voix pour cette opération le Fonds de concours du Schéma cyclable de Vitré Communauté,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires et notamment à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Plan local d'urbanisme : poursuite des procédures par Vitré Communauté

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 153-9,

VU la délibération n° 2020-012 du Conseil Municipal du 12 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 6 juin 2025 approuvant le transfert de la compétence "Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" à la communauté d'agglomération de Vitré Communauté,

VU l'arrêté préfectoral en date du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté,

VU les procédures en cours :

- Procédure de modification simplifiée n° 1 :

Définir les zones d'accélération des énergies renouvelables au PLU

Mettre à jour les annexes du PLU relatives aux évolutions du classement sonores des infrastructures de transports terrestres

Intégrer des demandes de changement de destination de bâtiment en zone agricole et en zone Naturelle

Supprimer l'emplacement réservé n°05 destiné à la réalisation d'un aménagement de voirie sur une emprise foncière de 5 769 m² au profit de la commune

- Procédure de modification n° 1 :

Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n° 5 « La Lande » et 6 « Le Brulis »

Modification du règlement littéral et graphique du PLU

Il convient de délibérer afin de solliciter la communauté d'agglomération de Vitré Communauté à poursuivre les procédures engagées par la commune.

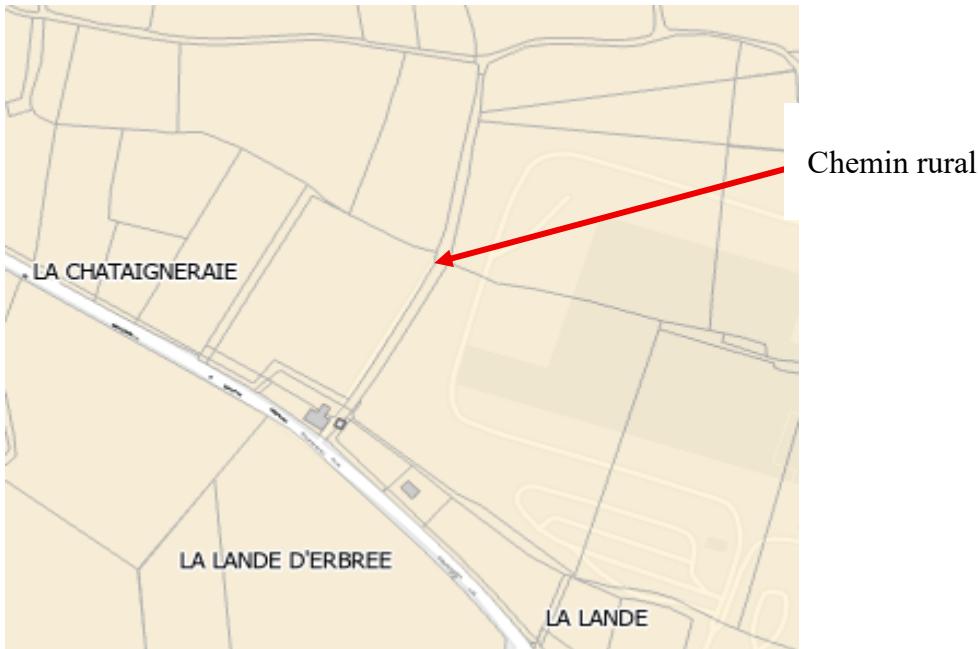
Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Sollicite** par 18 voix la communauté d'agglomération de Vitré Communauté à poursuivre les procédures d'évolution du PLU d'Erbrée engagées par la commune,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires et notamment à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Proposition cession d'un ancien chemin à la Huperie

Vitré Communauté, dans le cadre du projet d'extension du parc d'activités de la Huperie, propose d'acquérir la parcelle cadastrée section E n° 1953 d'une surface totale de 2 207 m² appartenant à la commune à l'euro symbolique.

L'ensemble des frais liés à cette acquisition (géomètre, notaire...) sera pris en charge par Vitré Communauté.



Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 18 voix la cession de cette parcelle à l'euro symbolique,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires et notamment à signer l'acte à intervenir.

Avis sur demande d'autorisation environnementale Société Laitière de Vitré

Une enquête publique va avoir lieu à la mairie de Vitré, du 24 octobre au 25 novembre 2025 (initialement prévue du 14 octobre au 14 novembre) à la suite de la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société Laitière de Vitré en vue de moderniser et régulariser son site situé au lieu-dit « Les Guichardières » à Vitré.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** de surseoir et de reporter le dossier à la séance du 26/11/2025.

Participation complémentaire santé agents

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12,
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les 4 arrêtés d'application du 8 novembre 2011,
Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine n°2025-46 en date du 3 avril 2025 autorisant la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à lancer un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation départementale à adhésion facultative des collectivités et des agents – risque santé,

Vu la délibération du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine n°2025-64 en date du 3 juillet 2025 portant acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation et autorisant la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à signer tous les documents afférents à cette consultation dont la convention de participation,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et MUTAME et Plus en date du 28 juillet 2025,

Vu la saisine du Comité Social Territorial départemental en date du 29/09/2025,

Exposé :

Le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a procédé, au titre de son obligation (article L827-7 du Code Général de la Fonction Publique), au lancement d'un appel à concurrence régi par les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 en vue de conclure une convention de participation et de son contrat collectif à adhésion facultative des employeurs de son ressort et des agents pour le risque santé.

A l'issue de cette procédure, le CDG 35 a souscrit le 28 juillet 2025 une convention de participation pour le risque «Santé» auprès de MUTAME et PLUS pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2031.

Après délibération, le Conseil Municipal :

▪ **Décide par 18 voix POUR et XX voix CONTRE :**

- d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le CDG auprès de MUTAME et PLUS pour le risque « Santé », à effet du 1er janvier 2026,
- d'accorder une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque «Santé»,
- de fixer le niveau de participation mensuelle brute à un montant forfaitaire par agent de 16,60 € (= 15 € net)
- d'autoriser l'autorité territoriale à effectuer tout acte en découlant,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

Questions diverses

Décision modificative budget Commune

Proposition d'opérer les modifications suivantes au budget de la commune :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Ch	Article	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
23	2315	22	Travaux aménagement du bourg	- 5 000,00	-
23	2313	118	Travaux bât. 1 pl église	5 000,00	-
Total décision modificative n° 3				-	-
Pour mémoire BP				4 884 377,41	4 884 377,41
Total Général				4 884 377,41	4 884 377,41

Décision : Le CM vote le virement de crédit proposé.

Informations :

Projet nouvelle antenne FREE sur le secteur la Huperie

Festival des Désarticulés : décision au prochain mandat avec La Chapelle/Bréal/Mondevert

Présentation compostage partagé/réunion SMICTOM :

- projet 2 sites = jardin pédagogique + école & Alsh

Urbanisme : infos sur négociations en cours

Cyber bibliothèque : projet remplacement 6 postes

Début travaux aménagement du bourg depuis le 14/10/2025

Vœux le 9 janvier 2026

Annulation Repair Café de la commune

Fête d'automne au jardin pédagogique : samedi 18/10/2025 de 14h00 à 18h00

Fin de séance à 22h45

Prochaines dates de réunions commissions :

- **Commission communication : lundi 3/11/25 à 16h30**
- **CCAS colis de noël : lundi 3/11/25 à 18h00**

Prochaines dates de réunions Conseil Municipal :

- **Mercredi 26 novembre 2025**
- **Mercredi 17 décembre 2025**